Image not found or type unknown

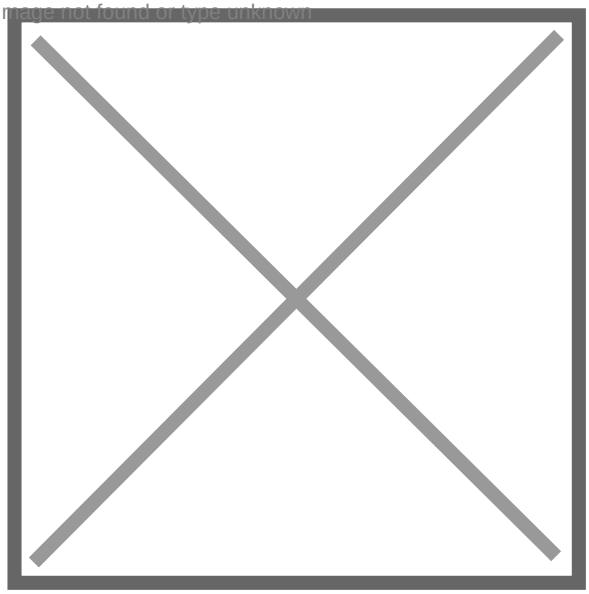

Travaux propriétaires chambres du 5ème uniquement

Par **rafikoo**, le **06/08/2009** à **16:32**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une chambre de bonne à Paris. Lors de la dernière assemblée générale (j'étais absent), des travaux de réparation du collecteur des chambres du dernier étage ont été voté. Il a été décidé que ces travaux seront payés par les propriétaires des chambres du 5ème étage uniquement. J'ai manifesté mon désaccord avec cette décision auprès du syndic et des membres su conseil syndical.

En 2001, des travaux de réalisation d'un collecteur ont été votés en assemblée générale. Il a été décidé que ces travaux soient financés par les propriétaires des chambres.
J'ai trouvé cette décision injuste car :
1) d'une part les propriétaires des chambres ont le droit d'avoir un collecteur pour l'évacuation des eaux
2) d'autre part cette décision est en contradiction avec la définition même d'une copropriété. Pourquoi ces chambres sont-elles traitées à part ? Les copropriétaires de ces chambres ne font-ils pas partie de la copropriété ? Pourtant on paye toutes les charges !

Si ces travaux de collecteur concernent uniquement les propriétaires des chambres, c'est à nous donc de décider et de voter. Cependant lors de la dernière assemblée générale, les propriétaires des chambres étaient absents et ce sont les présents qui ont voté pour des travaux qui ne les concernent donc pas ! Pourquoi et comment les présents peuvent-ils voter pour des travaux qui sont censé être financés par les absents ?

Je ne comprends vraiment pas la logique de notre copropriété. J'ai payé 1400 € pour les travaux de ravalement qui ne me concernent pas. Alors que les autres copropriétaires ne

veulent pas payés 40€ pour le collecteur du 5e !!

Ceci me semble illogique et injuste.

Cordialement,

R. Absi

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés